



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

DECLARATION LIMINAIRE **DES ELUS C.G.T. A LA C.A.P. CENTRALE** **Des AE/CEE VN/PM** **DU 4 NOVEMBRE 2009**

La CGT pensait que le « Grenelle de l'environnement » serait porteur d'espoir d'un développement de la voie d'eau. Le projet Seine/Nord Europe, avec un financement privé/public, et orienté vers le privé pour l'exploitation, prouve que ce qui semblait être ambitieux au départ ce confirme être un outil de casse des Services publics.

Pour ce qui nous concerne cela ce traduit par le démantèlement des Services Navigation « transfert du réseau régional aux collectivités et magistral à VNF, suppression d'effectifs, fermeture de canaux ...etc.

Les Services subissent ou vont subir d'importantes réorganisations avec un véritable plan social pour les agents « mobilités imposées, non remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite, changement de statut, perte des acquis...etc.

Tout ceci se met en œuvre sans concertation avec les personnels, qui se sentent oubliés dans cette période de stress et de mal être. C'est pour cela que nous demandons à être reçu par la DIT dans les plus brefs délais « promesse de monsieur Papinutti lors de la présentation du contrat objectif moyen au printemps ... »

La CGT rappelle ses revendications :

- ⇒ Le maintien de l'ensemble du réseau des voies navigables dans le Service Public de l'Etat, ce qui assure une cohérence pour l'ensemble de ce réseau, à l'inverse des transferts de services aux collectivités territoriales.
- ⇒ Notre opposition aux transferts du réseau magistral et des personnels à l'établissement public VNF.

- ⇒ Une gestion des effectifs au plus près de la réalité : (il y a trop de postes vacants non pourvus ce qui à terme entraîne leurs suppressions).
- ⇒ La pérennité du rôle des CAP et de leurs élus (remise en cause avec la nouvelle politique R.H.).
- ⇒ Le maintien des élections CAP exploitation 2010; accompagnées d'un calendrier et des conditions du déroulement du scrutin.
- ⇒ Reprise de l'ancienneté du privé pour l'ensemble des agents (décret du 29/09/2005).
- ⇒ L'attribution à tous les personnels d'exploitation de la bonification de 25 % des années passées dans le service actif.
- ⇒ La création d'une prime de travail atypique en remplacement de la prime d'indemnité de sujétion horaire.
- ⇒ L'intégration de l'ensemble des primes pour la prise en compte dans le calcul de la pension.
- ⇒ PTETE : le paiement d'une prime unique de 4500 euros **à tous les agents VN/PM** quelques soient leurs affectations (DDE, DDEA, DREAL, FPT, MAD, DSLD).
- ⇒ L'assimilation des anciens OP2 et conducteurs de travaux.
- ⇒ La création d'une filière spécifique des réseaux et infrastructures RBA/VN /PM dans la Fonction Publique Territoriale
- ⇒ L'attribution de l'indemnité spécifique de service (ISS).
- ⇒ La revalorisation de l'astreinte sans hiérarchisation à 298.46 € /semaine.
- ⇒ Le montant de la PSR doit être porté à 7.5% du traitement brut moyen pour chaque grade.
- ⇒ Le maintien des logements de service en NAS.
- ⇒ L'accès au concours de CEE à tous les AE et AES dès lors qu'ils ont 5 ans d'ancienneté, avec le positionnement des postes avant concours.
- ⇒ La promotion coup de chapeau à tous les retraitables au moins six mois avant le départ en retraite.
- ⇒ L'ouverture du chantier réforme statutaire annoncée par la DGPA (pour cette année encore rien).

Par ailleurs nous ne pouvons nous satisfaire du saupoudrage réalisé avec des crédits qui servent aux réorganisations et réformes en lieu et place à de réelles mesures catégorielles : 100 euros par ci, 250 euros par là et à la clé des disparités entre personnels).

Les élus CGT à la CAP